DEPARTEMENT :
PAS - DE - CALAIS
CANTON :
AIRE-SUR-LA-LYS
COMMUNE :
ISBERGUES

N° A 2023- 269

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Monsieur Jean-Marie ABEELE, Président du club de pétanques d'Isbergues, domicilié à ISBERGUES, rue du Tonkin, qui sollicite l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1er et 3ème groupes, à l'occasion d'un concours de pétanques à Isbergues, le mardi 15 aout 2023 de 8 heures 30 à 21 heures au parc de la roupie.

Vu l'arrêté de M. le préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

OBJET :

Autorisation d'ouverture
d'un débit de boissons temporaire
des 1er et 3ème groupes.

A R R E T E

Article 1er : Monsieur Jean-Marie ABEELE est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1er et 3ème groupes, à l'occasion d'un concours de pétanques qui se déroulera le mardi 15 aout 2023 de 8 h 30 à 21 heures à Isbergues au parc de la roupie.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le deux août deux mil vingt-trois.

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES
62330